

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FEVRIER 2019

PROCES VERBAL

*Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Procurations : 0
Votants : 13*
PRESENTS

L'an deux mille dix-neuf, le cinq février, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente janvier, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - M. LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain - Mmes SCHOCRON Françoise - SENTENAC Danièle.

ABSENTS
EXCUSES

M. FAUR Philippe
M. BOST Romain

ABSENTS NON
EXCUSES

Mme GOUNOT Cécile
Mme GOUENNOU Stéphanie.
M. GRANIER Frédéric
M. MENIER Richard.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme SCHOCRON Françoise est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 8 JANVIER 2019

M. le Maire évoque les suites données aux délibérations prises au mois de janvier 2019.
Il demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 8 janvier 2019. Dans la négative, il propose d'adopter ce compte rendu.

Le compte rendu de la réunion du 8 janvier 2019 est adopté par 13 VOIX POUR

M. le Maire demande ensuite à l'assemblée l'autorisation de rajouter les cinq points suivants à l'ordre du jour :

2019- 08 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TEMPS COMPLET-VOIRIE

2019- 09 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TEMPS NON COMPLET-VOIRIE.

2019 - 10 : MODIFICATION DE L'INDICE DE REFERENCE DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS.

2019-11 : SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCE

2019 - 12 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR UN PROJET D'EVEIL MUSICAL A LA MATERNELLE

2019- 05 : SDEHG : ENVELOPPE POUR TRAVAUX URGENTS

M. le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale.

Le principe de cet accord préalable de l'assemblée pour l'engagement maximal de 10 000 € de travaux du SDEHG avait déjà été retenu l'an passé par le conseil municipal.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

M. le Maire propose de reconduire ce dispositif du SDEHG.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-06 : PRET BANCAIRE POUR FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA MAIRIE

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à souscrire un emprunt pour financer la part communale des travaux de rénovation de la mairie. Il s'agit de garantir une trésorerie suffisante pour le paiement des factures d'investissement.

Un prêt long terme 15 ans a été sollicité auprès de plusieurs établissements bancaires. Ces derniers ont étudié la situation financière et la solvabilité de la commune. Plusieurs offres sont parvenues en mairie : Crédit Mutuel, Crédit Agricole et Banque Postale.

Le crédit agricole a fait une offre avec une partie à long terme 120 000 € et une autre partie à court terme.

M BOCHEREAU note que cette offre aurait pu être écartée d'office ne répondant pas à la demande de prêt long terme.

Les deux autres offres, Crédit mutuel et banque Postale, présentent un taux à 1,57 %. Le Crédit Mutuel propose des échéances à capital constant de 3 000 €, mieux disantes.

Le montant du prêt est de 180 000 €, à un taux fixe e 1,57 %, sur 15 ans, avec échéances trimestrielles.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette offre et de l'autoriser à signer cet emprunt.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019- 07 : PRINCIPE D'UN MARCHÉ DE PRODUCTION DE REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE PAR UN PRESTATAIRE

M. le Maire indique qu'un marché de production de repas par un prestataire à la cantine scolaire de Saint Elix a été mis en place récemment et semble donner satisfaction. Le prestataire exerce sur place dans les locaux de la cantine, prend en charge l'approvisionnement en denrées alimentaires et confectionne les repas.

M. le Maire avait pensé à mettre en place ce dispositif à l'occasion du départ de la responsable de la cantine. Cette dernière prolongeant son activité ce projet est reporté.

Mme CAPOUL dit que cette idée peut être intéressante dans un contexte de communication et de gestion parfois difficile avec le service de la cantine. Ce serait l'occasion d'améliorer les prestations. Elle souhaite connaître les prix des prestations pratiquées à saint Elix. M. le Maire lui répond que les chiffres seront transmis aux élus.

M. BOCHEREAU trouve dommage, sur le principe, que l'on fasse appel à des professionnels extérieurs et non des personnels de la fonction publique. Dans les collèges départementaux cela fonctionne correctement avec du personnel sous statut.

2019- 08 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TEMPS COMPLET-VOIRIE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer, au service technique, un poste d'adjoint technique, Catégorie C – échelle C 1. Cet emploi, à temps complet, soit 35/35^{ème}, aurait pour fonction des tâches d'agent polyvalent avec pour ce poste une orientation entretien des espaces verts, des terrains de sports et des voies communales. Il serait à pourvoir à compter du 1^{er} Mai 2019.

Les agents techniques territoriaux sont en charge des tâches techniques d'exécution. Ils exercent leurs fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle, de l'artisanat d'art.

Monsieur Le Maire propose de créer le poste d'adjoint technique à temps complet, d'en faire la publicité auprès du Centre de Gestion et de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2019.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019- 09 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TEMPS NON COMPLET-VOIRIE.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer, au service technique, un poste d'adjoint technique, Catégorie C – échelle C 1. Cet emploi, à temps non complet, soit 16/35^{ème}, aurait pour fonction des tâches d'agent polyvalent, avec une spécialisation dans la plomberie. Il serait à pourvoir à compter du 1^{er} Avril 2019.

Les agents techniques territoriaux sont en charge des tâches techniques d'exécution. Ils exercent leurs fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle, de l'artisanat d'art.

Monsieur Le Maire propose de créer le poste d'adjoint technique à temps non complet, d'en faire la publicité auprès du Centre de Gestion et de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2019.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019 - 10 : MODIFICATION DE L'INDICE DE REFERENCE DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS.

M. le Maire propose, afin d'éviter de prendre une délibération à chaque changement d'indice de référence de l'indemnité des élus, de substituer à la référence formelle « à l'indice brut 1015 », une référence générique à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Ainsi le calcul s'applique dès aujourd'hui et « automatiquement » en cas de futures modifications de cet indice terminal sans nécessité d'une nouvelle délibération.

Il donne les références des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit : **Maire** : 40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, **1^{er} adjoint** : 10 %, **2^{ème} adjoint** : 08 %, **3^{ème} adjoint** : 08%.

Il propose au conseil municipal d'approuver la modification de l'indice de référence de l'indemnité de fonction des élus.

2019-11 : SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCE

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'une régie d'avances avait été instituée pour les vignettes automobiles, les timbres fiscaux, et les achats de cartes grises.

Etant donné l'évolution des procédés de paiement pour ces dépenses, cette régie d'avances n'a plus lieu d'être. Celle-ci n'est plus utilisée depuis l'exercice 2009.

Il propose que la suppression de la régie d'avance prenne effet le 31 Décembre 2018.

2019 - 12 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR UN PROJET D'EVEIL MUSICAL A LA MATERNELLE

M. le Maire informe l'assemblée qu'un projet d'éveil musical, initié à la maternelle, vient d'être déclaré lauréat de l'appel à projet culture du Pays du Sud Toulousain et pourra bénéficier à ce titre des fonds européens LEADER.

Ces fonds nécessitant des co-financements, la maternelle sollicite un financement de 800 euros pour ce projet « éveil musical dans le cadre de l'appel à projet culture du Pays Sud Toulousain ».

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à inscrire les sommes de 800 € au budget primitif 2019 puis à attribuer cette subvention à la coopérative de la maternelle.

INFORMATIONS DIVERSES

Halle: M. le Maire indique que l'appel d'offres pour la halle est en cours sur la plateforme internet de la Dépêche. La date limite de dépôt des offres est fixée au lundi 25 février 2019. En parallèle, des consultations bancaires ont été engagées pour obtenir les meilleures conditions de financement pour cette opération. Les demandes de subvention ont aussi été déposées.

Il rappelle qu'un grès cérame a été retenu pour constituer le sol de l'édifice. Le calendrier des travaux est, pour l'instant, inchangé : de la mi-avril à la fin juillet 2019.

Budget 2019 : M. le Maire donne les dates des réunions de la préparation budgétaire 2019 :

Compte administratif 2018 : jeudi 28 février 2019 - 18h30 – salle des mariages.

Investissements 2019 : jeudi 21 mars 2019 - 18h30 – salle des mariages.

Subventions aux associations et fonctionnement 2019 : jeudi 28 mars - 18h30 – salle des mariages.

Les réunions sont ouvertes à tous les élus.

Travaux : M. le Maire annonce le lancement dans les délais convenus des travaux d'isolation du plafond de la petite salle du Picon le jeudi 31 janvier 2019. Les travaux doivent durer trois semaines. L'isolation des combles de la Poste devrait intervenir en février aussi.

Le système de chauffage du marché couvert a fait l'objet d'une maintenance en régie.

Communauté de communes : M. le Maire informe de la tenue d'une réunion de présentation des services intercommunaux, le 29 janvier 2019, à destination des personnels municipaux. Des documents, établis par les services de Cœur de Garonne ont été remis aux personnels municipaux pour améliorer la communication entre intercommunalité et communes.

Projet de lac : M. le Maire indique la transmission à l'ensemble des élus et des organismes partenaires du rapport terminal de l'étude de faisabilité d'un lac piscicole et de loisirs établi par la CACG. Chacun

est invité à donner son avis sur les conclusions de ce dossier dont la première lecture donne un fort gout d'inachevé.

Cantine : M. le Maire fait part de l'expérimentation réussie de la participation active des enfants dans le service à table lors du déjeuner à la cantine scolaire.

PLU : M. le Maire annonce la tenue, fin janvier, de la deuxième réunion sur la modification du PLU. Un projet d'aménagement urbain a été présenté sur la zone des Clottes par M. Bellio, lotisseur. Les hypothèses de découpage de la zone présentées et de densité des logements devront être approuvées par le SCOT et la DDT avant de pouvoir être prises en compte dans le dossier de modification complète. De plus, les documents du dossier de la modification simplifiée ont été transmis par G2C et adressés au contrôle de légalité pour validation de la procédure.

Anciens abattoirs : M. le Maire annonce son intention, de faire ouvrir une porte sur le bâtiment des anciens abattoirs. Il consulte l'assemblée sur ce projet.

Elections : M. le Maire donne des précisions sur les modalités d'inscription sur les listes électorales qui ont été repoussées au-delà du 31 décembre. Il est possible de s'inscrire jusqu'au 31 mars désormais. Les modalités aussi évoluent, par internet, par correspondance et en mairie. Toutes les informations sont détaillées sur le site internet de la commune ou en mairie et peuvent être transmises par les élus aux administrés qu'ils rencontrent.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole élémentaire : Mme CAPOUL souhaite informer l'assemblée de l'action des parents d'élèves tendant à éviter la fermeture d'une classe. Il serait selon elle opportun que les différentes parties, mairie, école, parents d'élèves se coordonnent pour parler d'une seule voix vis à vis des services de l'éducation nationale. Mme CAPOUL évoque le risque d'une augmentation du nombre d'élèves par classe car il y aurait environ 150 élèves pour 6 classes (ratio de 25 par classe) au lieu de 156 environ actuellement (ratio de 22 par classe). M. le Maire lui répond être préoccupé par ces questions qui concernent aussi la carte scolaire intercommunale et la démographie du Fousseret. Ce type de problème complexe nécessite de prendre en compte de nombreux paramètres.

Chaufferie des écoles : M. BOCHEREAU souhaite remercier les services de la mairie qui ont accueilli, mi-janvier, des personnels du conseil départemental venus visiter la chaufferie bois des écoles et échanger sur les modalités d'implantation de tels systèmes de chauffage dans des bâtiments publics. M. BOCHEREAU indique que les agents du Département ont été intéressés par cette visite mais alertent sur des dysfonctionnements constatés (ventilation coupée, absence de gestion des températures) qu'il conviendrait de traiter. M. le Maire reconnaît que des problèmes ne sont pas encore réglés à ce jour mais les entreprises, les services municipaux et l'école doivent prendre des mesures correctrices pour que l'installation fonctionne au mieux et sans surcoût.

La séance est levée à 22h20.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	ABSENT EXCUSE

MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT EXCUSE
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE NON EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE NON EXCUSEE
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT NON EXCUSE
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	ABSENT NON EXCUSE
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELE	